

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 1/2026

Ruissellement

A partir de cette année, les mesures de lutte contre le ruissellement seront contrôlées dans le cadre des PER. Pour rappel, des mesures de lutte contre le ruissellement correspondant à 1 point doivent être prises si vous appliquez des produits phytosanitaires sur une parcelle à déclivité supérieure à 2% et adjacente, dans le sens de la pente, à un cours d'eau ou un chemin drainé.

Pour les produits phytosanitaires ayant une exigence SPE3 spécifique au ruissellement de 1 à 4 points (*voir fiche technique Agridea E.1.1-12*), des mesures de réduction du ruissellement correspondant aux points SPE3 doivent être prises si la parcelle se trouve à moins de 100 m en amont d'un cours d'eau.

Des informations détaillées sont disponibles sur le site Agripedia ([thèmes.agripedia.ch](https://themes.agripedia.ch)).

Les conditions actuelles sont idéales pour comprendre où s'écoule l'eau de vos parcelles et où devraient être installées les éventuelles bandes herbeuses.

Colza

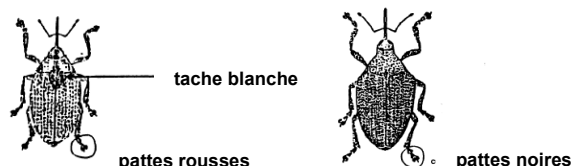
A part dans les endroits où l'excès d'eau a étouffé la culture, les colzas semblent avoir bien passé l'hiver. Une diminution significative de la masse foliaire peut-être observée, mais elle ne va pas péjorer les cultures disposant de bonnes réserves dans le pivot.

Stade : CD29-30. Prochaine reprise de la végétation. Au vu de la météo annoncée la semaine prochaine, les premières élongations printanières pourront bientôt être observées dans les parcelles les plus précoces.

Ravageurs : Le temps est venu de poser les pièges jaunes afin de détecter l'arrivée du gros charançon de la tige du colza. Les piqûres de ponte de ce ravageur provoquent un recourbement de la tige qui peut aller jusqu'à éclater en cas de gel (*FT agridea 6.6.1 à 6.6.4*). Le premier charançon de la tige du colza a été capturé cette semaine en Ajoie. Toutefois, ce ravageur ne présente aucun risque tant qu'il n'y a pas de nouvelle élongation sur le colza.

Contrôle des pièges : Lors de la capture des premiers charançons, il faudra différencier le charançon de la tige du colza, nuisible, du charançon de la tige du chou qui est inoffensif pour le colza. Les individus capturés

devront être séchés et distingués selon les critères suivants :



Ne pas confondre : à gauche : charançon de la tige du chou (corps gris clair avec une tache blanche sur le dos, pattes rouges, longueur 2,5 à 3 mm) ; à droite : gros charançon de la tige du colza (corps gris-noir, pattes noires, sans tache, longueur 2,6 à 4 mm).

Contrôle des cultures : dès que le colza aura entamé la montaison, il faudra rechercher les piqûres de ponte (entourées d'un anneau blanc) sur la tige principale de 10 fois 5 plantes successives, bien réparties dans la parcelle.

Les **seuils d'intervention** suivants doivent être atteints pour envisager un traitement insecticide contre le charançon de la tige du colza :

- au début de la montaison (tige de 1 à 5 cm) : 10 à 20 % des plantes avec piqûres de ponte.
- tige de 5 à 20 cm : 40 à 60 % des plantes avec des piqûres de ponte.

Insecticides disponibles : les insecticides homologués sont détaillés sur la fiche technique agridea 6.6.9. Ces matières actives, de la famille des pyréthrinoïdes, ont l'avantage d'être efficaces, même par basse température. Leurs inconvénients sont une **absence totale de sélectivité** et une **forte toxicité pour les abeilles et pour les organismes aquatiques**. Ils sont donc à appliquer avec réserve et prudence.

Cette famille se divise en deux groupes :

- pyréthrinoïdes du groupe A (cyperméthrine, deltaméthrine et lambda-cyhalothrine). Ces produits sont efficaces contre tout ravageur du colza autre que méligèthe ;
- pyréthrinoïde du groupe B (etofenprox). Ce produit pourra être utilisé plus tardivement, avec pour but d'éliminer le gros charançon de la tige du colza et le méligèthe en même temps.

Pour rappel, en PER, l'application d'insecticides contre le gros charançon de la tige **est soumise à autorisation**.

- ✓ **Attention aux distances de sécurité ;**
- ✓ **Prendre les mesures nécessaires pour éviter le ruissellement et la dérive ;**
- ✓ **Ne pas traiter avant que les piqûres de ponte soient visibles et que le seuil d'intervention soit atteint.**
- ✓ **Prévoyez un témoin de taille suffisante en cas d'intervention.**

Fumure azotée et soufrée : Le premier apport d'azote est à apporter à la reprise de la végétation, dès que la portance du sol est bonne.

Les besoins du colza en soufre sont élevés. Les précipitations hivernales ayant été importantes et le soufre étant très lessivable, il sera peut-être nécessaire de faire un apport plus important. Cependant, d'autres facteurs comme la teneur en argile, la teneur en matière organique, la profondeur utile et l'apport d'engrais de ferme sur précédents, jouent un rôle important dans la disponibilité du soufre pour la culture et doivent être pris en compte pour estimer les besoins en soufre (*FT 19.21-22*). Un apport de 30 à 60 unités de soufre, sous forme sulfate, peut être fait avec le 1^{er} ou le 2^{ème} apport d'azote.

Désherbage anti-graminée : En cas de besoin, si le colza est peu couvrant, il sera possible d'appliquer un graminicide à base d'une des matières actives suivantes dès que la portance du sol sera bonne : clethodime, cycloxydime, propaquizafop et quizalofop (*FT 1.3.3*). Cependant, en cas de forte présence de vulpin, les risques de résistance à ces herbicides sont avérés.

Céréales d'automne

Les céréales mises en place jusqu'au 20 octobre ont bénéficié de bonnes conditions de semis. Après cela, il a fallu attendre plus de 2 semaines et plus de 90 mm de

précipitations pour terminer les semis de blé, souvent dans des conditions difficiles.

Les derniers arrachages de betteraves ont dû être réalisés dans des conditions trop humides, tout comme la mise en place du blé qui a suivi. Les problèmes de compaction ainsi créés ont péjoré la levée et le développement de la céréale. Par endroits, l'hydromorphie est telle que l'eau est restée en surface, asphyxiant les céréales.

Stades : Blé : 2 à 3 feuilles (CD 12-13) ;

Orge : mi-tallage à fin tallage (CD 25-29).

Désherbage : Les conditions humides freinent le désherbage mécanique ; attendez des conditions bien ressuyées pour faire le premier passage de herse-étrille. Un désherbage chimique avec un produit à action racinaire peut être entrepris dès que le sol est portant. Attention aux problèmes de compaction et d'hydromorphie qui peuvent accentuer les problèmes de phytotoxicité de ces herbicides sur la céréale.

Fumure azotée : Le premier apport devra être raisonné en fonction de la densité. Pour favoriser le tallage, il devra être fait dès que les conditions seront ressuyées. En cas de forte densité, attendre le stade redressement.

Séances d'informations phytosanitaires

Documentation disponible sur www.frij.ch /actualités.

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE